



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE DE SAVATE B.F. &D.A. Du 16 septembre 2018

À la Maison départementale des sports de la Gironde

153 rue David JOHNSTON 33000 BORDEAUX

### La réunion débute à 11h35

- **Ordre du jour :**
  - Finalisation des calendriers 2018/2019
  - Attribution des organisations de manifestations
  - Signature des conventions
  - Précisions quant au fonctionnement de la ligue
  - Questions diverses

**Membres du comité directeur présents:** Mr BARRERE Stéphane (Président), Mr BEYRET David (Secrétaire général), Mr BIBARD Clément (Trésorier), Mr THEVENON Herbert (Vice-président), Mme PEREZ-DIGON Josefina (Vice-présidente), Mme TOURRILHES Virginie (Membre), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mme KLYMENKO Ievgeniia (Membre), Mme BENESSE-MEUNIER Melisa (Membre), Mr DUBOIS Jean (Membre), Mr HAMLILI Abboutalibe (Membre), Mme LECCESE Tonia (Membre), Mr MASSELIN Eric (Membre) et Mr HAGOUG Murphi (membre).

**Membres excusés:** Mme AGARD Capucine (Vice-présidente), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Membre), Mme PASQUET Maryline (membre), Mme HERNANDEZ Chloé (membre) et Mr REY Dominique (membre).

**Membres non-excusés:** Mme BONDAT Dorothee (Membre)

**Présidents de comités départementaux présents :** Mme PEREZ-DIGON Josefina (CD33)

**Invités :** Mr LABROSSE Henri (ASH GYM Sport de combat), Mme PASCAU Ghislaine (ESA Agen) et Mme GRELAUD Salomé (Service civique)

14 membres du CD sur 20 sont présents. Le quorum pour le comité directeur étant respecté (Nombre de présents > 1/3 du total), la réunion peut débiter.

### **1° Introduction du président et du secrétaire:**

Le président débute la séance et nous fait part d'une nouvelle qu'il a apprise récemment : Mr Laurent MIDY ne pouvant plus assurer sa fonction de CTL, pour des raisons de santé, a pris la décision de démissionner de son poste. Après discussion avec le président de la ligue, il a été décidé que le poste vacant serait proposé à Mr Henri LABROSSE. Le président l'ayant convié à venir assister à cette première réunion de C.D. de la saison, ce dernier se présente. Il débute en indiquant qu'il ne souhaitant pas, à l'origine, assurer cette fonction son lieu de domicile se trouvant au sud de la ligue.

Néanmoins, le président ayant trouvé les arguments pour le convaincre, il l'accepte afin d'éviter que la ligue se retrouve sans CTL, ce qui aurait eu des conséquences inquiétantes pour la ligue et son fonctionnement.

Le président de la ligue présentera la candidature de M. LABROSSE Henri au poste de CTL auprès du CTN. Si celle-ci est validée, sa mission première sera de constituer une équipe technique régionale afin que celle-ci puisse prendre en charges toutes les prérogatives qui sont celle d'un CTL et donc de le seconder dans cette tâche.

### **2° Finalisation des calendriers 2018/2019.**

Le secrétaire, une fois qu'il a eu connaissance des dates de compétitions de ligue fixées par notre RLC M. Le FRIEC, a rédigé une esquisse de calendrier qu'il a transmis à l'ensemble des clubs cet été. Il a reçu des candidatures et a complété le calendrier. Il a positionné ensuite les dates de l'UC2, examen CQP et GAT. Il attend encore les dates des gants jaunes, UC1 et UC3 des CTDs. Il transmettra les calendriers (et ses mises à jours) en fonction des changements éventuels que rencontrent tout ligue de Savate boxe française (désistement de club, report de dates voir annulation, etc...).

### **3° Convention d'organisations de manifestations.**

Le président nous fait part de son souhait de mettre en place un système de conventionnement qui liera la ligue avec le club organisateur : La ligue financerait les

défraiements de juges-arbitres (frais kilométriques + défraiement classique des J/A), les frais de médecin et le transport du ring. Le club, en contrepartie, au minimum 1 mois avant la manifestation, transmettra au trésorier le chèque de caution, le budget prévisionnel et l'affiche (avec les logos de la ligue, sponsors et CNDS) et au maximum 4 mois après, le compte de résultat. La convention reprend des articles du règlement intérieur de la ligue (déjà voté). Le système de conventionnement est soumis au vote

### **Conventionnement de manifestation**

Accepté à l'unanimité

Le chèque de caution, à l'origine fixé à 2000 €, est jugé un peu excessif par une partie du comité directeur. Le président propose de l'abaisser à 1000€.

### **Montant de la caution fixé à 1000€**

Accepté à l'unanimité

Le président rappelle que ce n'est qu'un chèque de caution qui ne sera encaissé qu'au moment de la réception du compte de résultat et de l'envoi du chèque de remboursement. La convention ne concerne pas uniquement les compétitions mais de l'ensemble des manifestations de ligue (inscrit aux calendriers). Cet ensemble englobe donc les stages et formations (sauf les formations fédérales (UC2, recyclage J/A, etc...)).

### **4° Annonces et questions diverses.**

- Mlle GRELAUD Salomé se présente : étudiante en licence de communication, en service civique auprès du Comité de Gironde de septembre 2018 à avril 2019 elle sera partiellement mise à disposition de la LNASBF&DA afin d'assurer la diffusion des informations de la ligue via les réseaux sociaux. Elle créera une boîte mail spécifique (qui se transmettra de services civiques à services civiques sans interruption) et les informations **après validation du président** seront diffusées.

- Mme BENESSE-MEUNIER (membre du comité directeur) annonce que son club (Team FF33) organisera un stage de gestion des conflits animé par Mr AIT, président de la ligue Occitanie. Ce stage s'adressera à un large public de professionnels au contact de personnes à risques et en particulier d'enseignants. Elle demande si ce stage peut faire l'objet d'un conventionnement avec la LNASBF&DA ?

Le président répond que, dans la mesure où son club répond aux exigences de la convention (voir plus haut), ce stage peut être co-organisé au même titre que n'importe quelle manifestation.

- Le Président indique que des personnes ayant émis le souhait de se former au monitorat/CQP de Savate Forme, une session de formation UC2 sera très probablement mise sur pied cette saison 2018/2019 en parallèle à l'UC2 Savate Boxe Française. Le président, via le secrétaire de la ligue et Salomé le Service Civique en charge de la communication, en fera diffuser l'information.

- Une fois la nomination du nouveau CTL, un appel à candidature sera lancé afin de constituer l'Equipe Technique Régionale.

- Une fois que notre RLA aura assisté à la réunion de la CNA, il fera diffuser, via le secrétaire de la ligue, l'ordre du jour et la convocation auprès de l'ensemble des officiels de la ligue pour le recyclage des officiels du **28 Octobre 2018 à Bordeaux** (initialement prévu le 14 Octobre).

- Clément BIBARD, le trésorier, annonce qu'en l'état actuel des choses, la Savate ne disposerait que des mercredi, jeudi et vendredi pour assurer ses animations et initiations sur le salon « 100% Vivons sport » de Bordeaux Lac.

Il va entreprendre des démarches afin de trouver un compromis plus équitable avec la ligue de Boxe Anglaise pour disposer de meilleurs créneaux.

Le président et son bureau souhaitent un prompt rétablissement au Mr Laurent MIDY (ex-CTL) ainsi qu'à Mrs Sébastien TESSERON (RLJ et président du CD16) et Dominique REY (membre du comité directeur) qui, pour des raisons de santé, n'ont pas pu assister à la réunion de ce jour.

La séance est levée à 15h, le président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et pour le bon déroulement de la réunion

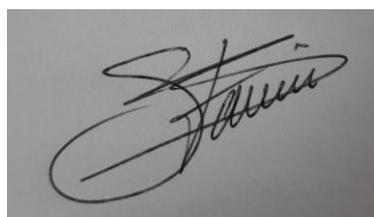
Fait à Bordeaux le 16 septembre 2018

Le président

Stéphane BARRERE

Le secrétaire général

David BEYRET

A black and white image of a handwritten signature in cursive script, which appears to be 'Stéphane Barrere'.